

Garantie de fonctionnement des portes d'entrée en aluminium

Des séries ThermoSafe, ThermoCarbon, TopComfort, TopPrestige und TopPrestigePlus

Mise à jour : 05.2014

1. Durée

En plus de la garantie légale du distributeur inhérente au contrat de vente, nous accordons, pour une durée de 10 ans à compter de la date d'achat, une garantie sur toutes les pièces mécaniques des portes d'entrée Hörmann suivantes :

Porte d'entrée en aluminium TopComfort	Porte d'entrée en aluminium ThermoSafe
Porte d'entrée en aluminium TopPrestige	Porte d'entrée en aluminium ThermoCarbon
Porte d'entrée en aluminium TopPrestigePlus	

La garantie couvre le fonctionnement des pièces mécaniques des modèles de portes d'entrée susmentionnés.

Pour la livraison de pièces détachées, le délai de garantie est de 6 mois et couvre au moins le délai de garantie initial.

Le client bénéficie d'une garantie valable 5 ans à compter de la date d'achat sur toutes les pièces électriques des portes d'entrée Hörmann suivantes :

Porte d'entrée en aluminium TopComfort	Porte d'entrée en aluminium ThermoSafe
Porte d'entrée en aluminium TopPrestige	Porte d'entrée en aluminium ThermoCarbon
Porte d'entrée en aluminium TopPrestigePlus	

2. Conditions préalables

Le droit à la garantie n'est applicable que dans le pays d'achat de la porte d'entrée Hörmann. Les marchandises doivent avoir été achetées au travers du canal de distribution spécifié par notre société. Le droit à la garantie porte uniquement sur les dommages subis par l'objet du contrat.

La preuve d'achat, date et signature du distributeur comprises, sert de justificatif pour la garantie.

3. Prestations

Pendant la période de garantie, nous remédions à tous les défauts du produit Hörmann résultant incontestablement d'un vice de matériaux ou de production. Selon le moyen de notre choix, nous nous engageons à échanger le produit défectueux contre un produit sans défaut, à l'améliorer ou à convenir d'une moins-value. Les frais de démontage et de montage ainsi que les frais d'expédition ne sont pas pris en charge. Les pièces remplacées deviennent notre propriété.

4. Sont exclus de la garantie les dommages causés par :

- Une utilisation non conforme ou un entretien et une maintenance négligés
- Une mise en service et commande non conformes
- Une destruction volontaire ou involontaire
- Des influences extérieures telles que feu, eau, sels, bases, acides, conditions environnementales anormales, cas de force majeure
- Des détériorations mécaniques dues à un transport et à un montage non conformes
- Des couches d'apprêt et autres protections de surfaces
- Des réparations effectuées par des personnes non qualifiées
- Une utilisation de pièces d'origine étrangère sans l'accord du fabricant
- Une suppression partielle ou totale du numéro de produit

👉 Réclamations uniquement possibles avec numéro de produit et/ou de commande !